

SEANCE DU 05 mars 2008

CONVOCAION du 29 février 2008

COMPTE-RENDU AFFICHE le 07/03/2008

Le cinq mars deux mille huit, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Jean DHEILLY, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: M. DHEILLY. M. NOYELLE. Mme ANGOT. M. FAUVET. M.DEMARQUET. M.BEAUGRAND. Mme LECLERCQ. Mme CARON. M.CHRETIEN. M.POIRE

ETAIT ABSENT : M.BILLIG, excusé

Madame Sylvie ANGOT a été élue **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean NOYELLE, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Jean DHEILLY, Maire et Ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	D. (ou déficit)	R. (ou excédents)	D. (ou déficit)	R. (ou excédents)	D. (ou déficit)	R. (ou excédents)
Résultats report .		1 815 248,18		277.254,91		2.092.503,09
Opérations exer.	234 299,55	925 162,91	610 984,57	536 294,87	845 284,12	1 461 457,78
TOTAUX	234 299,55	2 740 411,09	610 984,57	813.549,78	845 284,12	3.553.960,87
Résultats clôture		2 506 111,54		202.565,21		2.708.676,75
R.A.R.			670 500,00	109 000,00		- 561 500,00
TOTAUX CUMULES		2 506 111,54		- 561 500,00		
RESULTATS DEFINITIFS		2 506 111,54		- 358.934,79		2.147.176,75
BUDGET ANNEXE CCAS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT					
	D. (ou déficit)	R. (ou excédents)				
Résultats report .		1 454,93				
Opérations exer.	4 214,00	3 180,00				
TOTAUX	4 214,00	4 634,93				
Résultats clôture		420,93				

TOUS BUDGETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	D. (ou déficit)	R. (ou excédents)	D. (ou déficit)	R. (ou excédents)	D. (ou déficit)	R. (ou excédents)
Résultats report .		1 816 703,11		277.254,91		2.093.958,02
Opérations exer.	238 513,55	928 342,91	610 984,57	536 294,87	849 498,12	1 464 637,78
TOTAUX	238 513,55	2 745 046,02	610 984,57	813.549,78	849 498,12	3.558.595,80
Résultats clôture		2 506 532,47		202.565,21		2.709.097,68
R.A.R.			670 500,00	109 000,00		- 561 500,00
TOTAUX CUMULES	238 513,55	2 506 532,47		- 561 500,00		
RESULTATS DEFINITIFS		2 506 532,47		- 358.934,79		2.147.597,68

2. aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

ce jour

-après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007

-après en avoir délibéré

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

-Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA SECTION INVESTIS.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	SOLDE DES RESTES A REALISER 2007	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
section d'investissement	+277.254,91		Dépenses: 610.984,57 Recettes: 536.294,87	Dépenses: 670.500,00 Recettes: 109.000,00	-561.500,00	-358.934,79
section de fonctionnement	+2.163.293,27	-348.045,09	Dépenses: 234.299,55 Recettes: 925.162,91			+2.506.111,54

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

DECIDE d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	+2.506.111,54
AFFECTATION OBLIGATOIRE A LA COUVERTURE DU BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	-358.934,79
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUI: AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (LIGNE 002)	2.147.176,75

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU
RECEVEUR DRESSE PAR MME DUBREUCQ, TRESORIER
BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal de GLISY

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes -,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve**

de sa part.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA FOURRIERE DE LA VILLE D'AMIENS: AUTORISATION DE SIGNER

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les Communes peuvent disposer d'une fourrière pour les véhicules en infraction enlevés et transférés sur leur territoire. Il relate les difficultés auxquelles les services municipaux ont été exposés par un véhicule immatriculé en Angleterre et qui avait été déposé sur le parking d'un hôtel. C'est l'arbitrage préfectoral qui a permis de régler ce problème.

Par conséquent, la convention proposée, si elle est signée, permettra de disposer d'une fourrière organisée, assurant le gardiennage. Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée qui fait apparaître que la Commune de GLISY devra rémunérer les frais occasionnés pour la mise en fourrière aux garagistes fourriéristes et faire recouvrer les frais engagés. Le propriétaire du véhicule sera tenu de rembourser auprès du gardien de la fourrière les frais engagés sur présentation d'une facture détaillée. La durée initiale de cette convention est fixée à 2 années, renouvelable par périodes de 2 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

ELECTIONS CANTONALES ET MUNICIPALES 2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections cantonales et municipales auront lieu les dimanches 09 mars 2008 et 16 mars 2008, en cas de 2^{ème} tour. Le bureau de vote sera ouvert de 08 heures à 18 heures.

Il convient dès à présent d'organiser les permanences de tenue du bureau de vote.

ELECTIONS CANTONALES :

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESSEUR	ASSESSEUR
de 8.00 à 10.30	Jean-Paul BILLIG	Guy PENAUD	Céline DHEILLY
de 10.30 à 13.00	Adrien CHRETIEN	Chantale LECLERCQ	Lucrèce PINI
de 13.00 à 15.30	Jean DHEILLY	Martin CATONNET	Patrick SAUVAL
de 15.30 à 18.00	Yannick POIRE	Fanny GOBE	Guillaume FOURNET

ELECTIONS MUNICIPALES

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR	ASSESEUR
de 8.00 à 10.30	Jean NOYELLE	Michel DEMARQUET	Alain CORNU
de 10.30 à 13.00	Jean-Luc FAUVET	Roselyne HEMART	Georges LIGNON
de 13.00 à 15.30	Patrick BEAUGRAND	Pascal PONGE	Didier LEBECQ
de 15.30 à 18.00	Sylvie ANGOT	Elisabeth CARON	Frédéric FOURNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'organiser le bureau de vote tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

A 21 heures 05 , l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Suivent les signatures au registre